Envoyé en Préfecture le 14/02/2025
Reçu en Préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID 972-219722295-20250204-GOUV2522025006-DE

N° 2025-01-006

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 04 février 2025

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	18	26		
		Dont procurations		
		08		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
26	26	00	00	00

Date de la convocation
29/01/2025
Date d'affichage
29/01/2025

Objet de la Délibération

****
COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE
****
« Nuit des meilleurs sportifs » – 8ème édition

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Maurice JOSEPH-MONROSE

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 février, à 17h18, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER (à partir de 17h47), Léone VAILLANT épouse BARDURY, Emile GONIER, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET (à partir de 17h31), Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, William PAULIN (à partir de 17h59), Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Karine BAUDIN (à partir de 18h32), Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND (à partir de 18h53).

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN, Emile GONIER, Noham BODARD, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M. Georges HARPON, Christophe AGELAN.

« NUIT DES MEILLEURS SPORTIFS »
8ème EDITION

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », en date du 25 novembre 2024 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources », en date du 09 décembre 2024 ;
- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 21 janvier 2025 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

Envoyé en Préfecture le 14/02/2025
Reçu en Préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID 972-219722295-20250204-GOUV2522025006-DE

- **Considérant** l'organisation par la ville de Schœlcher de la 8ème édition de la « Nuit des meilleurs sportifs schoelchérois » pour la saison sportive 2023/2024, le mercredi 5 février 2025, de 18h à 23h30, au Palais des Congrès de Madiana. ;

- **Considérant** la mise à l'honneur des sportifs, pour la richesse de leur palmarès ainsi que pour leur contribution à la promotion de la ville de Schœlcher et de la Martinique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **D'approuver la mise en place de la manifestation « La Nuit des meilleurs sportifs schoelchérois - 8ème édition » organisée le mercredi 5 février 2025, de 18h00 à 23h30, au Palais des Congrès de Madiana ;**

ARTICLE 2 :

- **D'approuver le budget de la manifestation dont le montant s'élève à six mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (6 987 €), réparti comme suit :**

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Décor	800	**Ville**	6 987
Animateur	400		
Sono	500		
Traiteur L'Excellence	3 650		
Boissons Cluny Bam	387		
Récompenses 10 trophées - 130 médailles	1 250		
TOTAL	**6 987**	**TOTAL**	**6 987**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 14 FEV 2025

Le Secrétaire de séance

Maurice JOSEPH-MONROSE

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Volène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.